

Analyse Fondamentale

Vendredi 30 janvier 2026 | 09h00

Visa (331,80 USD)

Acheter (Précédent : Renforcer – 09/10/2024)

Objectif de cours	401,55 USD
Potentiel de hausse	+21%
Profil de risque	Modéré
Pays	États-Unis
Secteur	Services Financiers
Symbol ISIN	V US92826C8394
Marché	NYSE
Capitalisation	649 mld. USD
Cours/Bénéfices	26x
Cours/Actif Net	16x
Rendement	0,81%

Profil

Visa est une multinationale américaine qui possède l'un des plus grands réseaux de paiement numérique au monde, permettant les paiements électroniques entre consommateurs, magasins, banques et autres parties dans plus de 200 pays. La société traite les paiements via son réseau VisaNet. Visa tire ses revenus des frais de transaction, frais de traitement et frais de service.

La répartition géographique de son chiffre d'affaires est la suivante : États-Unis : 39%, international : 61%.

La société compte environ 34.000 employés dans le monde entier.

Le duopole va-t-il se fissurer ?

Le business modèle

Visa est un réseau mondial de paiement qui facilite les transactions électroniques entre les consommateurs, les banques et les gouvernements. Au cours de l'exercice fiscal 2025, la société a traité plus de 350 milliards de paiements dans plus de 200, pour un volume total de paiements supérieur à 17.000 milliards de dollars. Elle dépasse ainsi largement son principal concurrent, Mastercard, qui n'a enregistré « que » 10.600 milliards de dollars de volume de transactions. Pour chaque paiement effectué par un utilisateur avec une carte Visa, la société perçoit une commission. Outre les commissions sur les transactions, Visa tire également des revenus des services et du traitement des données. Étant donné les énormes réseaux développés par Visa et Mastercard ainsi que les solides barrières à l'entrée pour les nouveaux, ils sont souvent considérés comme un duopole.

Visa collabore avec toutes sortes de banques partenaires à travers le monde, ce qui lui permet de réduire ses coûts opérationnels. Ces banques se chargent elles-mêmes de l'émission des cartes de crédit aux clients et supportent également une grande partie des coûts associés, tels que l'exploitation d'un réseau bancaire. Grâce à cette stratégie, Visa profite de marges substantielles. Au cours de l'exercice fiscal 2025, l'entreprise a ainsi réalisé une marge bénéficiaire légèrement supérieure à 50%, un résultat pourtant décevant par rapport à l'année précédente. La légère baisse de la marge s'explique principalement par la constitution de provisions de 2,6 milliards de dollars pour les poursuites judiciaires en cours contre la société. Au cours de l'exercice actuel, les marges devraient remonter au-dessus de 55% et, au cours des trois prochains exercices, les analystes prévoient une augmentation moyenne annuelle du chiffre d'affaires et des bénéfices de respectivement +10,5% et +12%. Cette semaine, Visa a publié ses derniers résultats trimestriels, qui ont également dépassé les attentes sur presque tous les paramètres. Ce sont surtout le traitement des données et les volumes de transactions internationales qui ont connu la plus forte hausse, avec respectivement +17 % et +12 % sur base annuelle.

Interest rate cap & Credit Card Competition Act

Ces dernières semaines, le président américain Donald Trump ne s'est pas seulement occupé de ses projets de conquête du Groenland, mais il s'en est également pris au secteur financier. Sur sa propre plateforme de médias sociaux « Truth Social », Donald Trump a dévoilé ses projets concernant les sociétés de cartes de crédit et les frais qu'elles facturent. Il a ainsi simplement demandé publiquement, via cette plateforme, à toutes les banques américaines de plafonner les taux d'intérêt des cartes de crédit à 10%. Sans

grande surprise, cette demande n'a suscité que peu de réactions dans le secteur, celui-ci n'étant soumis à aucune obligation en la matière. Néanmoins, de nouvelles mesures législatives pourraient être prises à l'avenir pour contraindre les banques à s'y conformer. Pour Visa, cela n'est toutefois pas encore si inquiétant, car l'entreprise tire davantage ses revenus des transactions effectuées que des intérêts perçus sur les retards de paiement (ce qui affecte plutôt les banques partenaires). Selon le gestionnaire de fonds Bill Ackman, le risque réside plutôt dans le fait que des millions d'Américains pourraient voir leur carte de crédit supprimée, car le risque de crédit ne pourrait plus être évalué de manière adéquate dans le cadre de la nouvelle législation. Cela toucherait principalement les consommateurs à haut risque ayant une faible cote de crédit et aurait pour conséquence une diminution (limitée) du nombre de transactions traitées par Visa.

Ce qui inquiète davantage les investisseurs, c'est cet ancien projet de loi, datant de 2023 et qui n'avait finalement pas été voté au Congrès américain, appelé « credit card competition act ». Trump souhaite aujourd'hui relancer ce projet de loi. Actuellement, environ 84 % de tous les paiements par carte de crédit aux États-Unis passent par Visa et Mastercard, les commerçants payant à chaque fois environ 2,35 % de chaque transaction en « frais de transaction ». La plupart des banques aux États-Unis travaillent donc avec Visa ou Mastercard et utilisent leur réseau de paiement pour les transactions lorsque les consommateurs utilisent leur carte de crédit. En vertu de la législation proposée, ces grandes banques devraient proposer au moins un réseau alternatif sur lequel les transactions pourraient également être traitées. Selon certains, cette législation pourrait donc signifier le début de la fin du quasi-duopole de Mastercard et Visa. Si la législation venait à être adoptée, les analystes de Goldman Sachs ne s'attendent toutefois qu'à une baisse d'environ 3% des revenus et à une diminution de 5% du volume des transactions via le réseau Visa.

Conclusion

Malgré les inquiétudes sur les marchés boursiers, la majorité des analystes voient l'avenir de Visa sous un jour positif. À +21 %, le potentiel de hausse est le plus élevé depuis septembre 2022. Même si la loi sur la concurrence dans le domaine des cartes de crédit venait tout de même à être adoptée, Visa pourrait toujours s'appuyer sur des bases solides. La croissance du chiffre d'affaires continue de surprendre et, combinée à des marges élevées, elle en fait une véritable machine à cash à long terme.

—
Maxim Van Loocke
Analyste Financier

Avertissement

Les informations, interprétations, estimations et/ou opinions contenues dans ce document sont basées sur des sources réputées fiables et sélectionnées avec soin.

Toutefois, Leleux Associated Brokers s.a. ne donne aucune garantie quant au caractère exact, fiable ou complet de ces sources. La diffusion de ces informations s'opère à titre purement indicatif et ne peut être assimilée, ni à une offre, ni à une sollicitation à la vente, à l'achat ou la souscription de tout instrument financier et ce, dans quelle que juridiction que ce soit. Les informations contenues dans le présent document ne constituent ni un conseil en investissement ni même une aide à la décision aux fins d'effectuer notamment une transaction ou de prendre une décision d'investissement. Leleux Associated Brokers s.a. n'offre aucune garantie quant à l'actualité, la précision, l'exactitude, l'exhaustivité ou l'opportunité de ces informations qui ne peuvent en aucun cas engager sa responsabilité. En outre, cette publication est destinée à une large distribution, et ne tient pas compte de la connaissance et de l'expérience financière particulière du lecteur, ni de sa situation financière, ses besoins, ses objectifs d'investissement et de son aversion aux risques. Dans tous les cas, il est recommandé au lecteur d'utiliser d'autres sources d'information et de prendre contact avec un chargé de clientèle pour tout renseignement complémentaire.

La méthodologie de recommandation poursuivie par Leleux Associated Brokers pour se forger une opinion analytique (valorisation, hypothèses sous-jacentes, modèles, risques) et la liste des recommandations des 12 derniers mois émises par Leleux Associated Brokers peuvent être consultées à l'endroit suivant : <https://www.leleux.be/Leleux/WebSite.nsf/vLUPage/INFOS-ANALYSIS?OpenDocument>.

La recommandation sous revue est faite à titre purement ponctuel et Leleux Associated Brokers ne donne aucune garantie quant au suivi de la recommandation dans le temps, de sa fréquence, ou d'une éventuelle mise à jour de celle-ci à la suite d'événements de marché.

De façon générale, l'heure des prix des instruments financiers mentionnés dans la recommandation correspond à l'heure de clôture du marché sur lequel l'instrument est traité (End Of Day), sauf mention expresse et contraire.

Leleux Associated Brokers (www.leleux.be) est une société anonyme de droit belge, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le n° 0426 120 604, dont le siège social est sis à B- 1000 Bruxelles, Rue Royale 97, agréée en tant que Société de Bourse, entreprise d'investissement de droit belge et soumise à la surveillance prudentielle de l'autorité de contrôle en Belgique, la FSMA (Financial Services & Market Authority), établie à B- 1000 Bruxelles, rue du Congrès 12-14.

Les Conditions Générales de Leleux Associated Brokers peuvent être consultées à l'adresse suivante [https://www.leleux.be/Leleux/WebSite.nsf/vLUPage/PDF/\\$File/Conditions%20G%C3%A9n%C3%A9rales.pdf](https://www.leleux.be/Leleux/WebSite.nsf/vLUPage/PDF/$File/Conditions%20G%C3%A9n%C3%A9rales.pdf), et en particulier la section 27 traitant de la gestion des conflits d'intérêt.

Les analystes qui éditent des recommandations ne sont pas autorisés à détenir les instruments couverts pour compte propre. De même, Leleux Associated Brokers ne détient en aucune manière des instruments financiers faisant l'objet de la recommandation sous revue, ni ne délivre de prestation de service pour leurs émetteurs.